

CONTRAT AMAP PAINS BIOLOGIQUES « Les Pains Fleuris » Paysan-Boulangier

(partie à conserver par l'adhérent)

- ▶ Ce contrat est établi entre une famille Amapienne et le producteur de pains distribuant sa propre production.
- ▶ Les deux parties s'engagent à respecter la charte des AMAP en vigueur.
- ▶ Un nombre de distributions est défini en début de saison sur une période donnée.
Les règlements s'effectuent au même moment.
- ▶ Un ajustement et/ou appoint est prévu à la fin de chaque saison. La situation de votre compte sera disponible chaque semaine sur la feuille d'émargement au stand « pains ».
- ▶ Les absences (producteur et adhérent) seront signalées au moins une semaine à l'avance grâce au tableau présent chaque semaine au stand « pains » ou par mail, tél etc...
- ▶ En cas d'impossibilités ou d'absences, vous devrez faire récupérer vos produits par une personne que vous aurez désigné.
- ▶ Votre Paysan-Boulangier s'engage à fabriquer vos pains selon les principes de l'agriculture biologique, certifié à l'appui.
- ▶ Il vous est possible de modifier vos besoins, quantités en cours de période en accord avec votre producteur.
- ▶ Enfin, sachez que votre Paysan-boulangier est aussi un cultivateur de céréales. Il se réserve donc la possibilité de manquer à certaines distributions, au moment des périodes de pointe liées aux cultures (semis, récoltes etc...).
- ▶ Paysan-boulangier partenaire : Les Pains Fleuris - Sébastien Prou - 02 40 21 94 72 / 06 26 93 24 05
7 La Giraudière 44320 Chauvé
s.prou@painsfleuris.fr lespainsfleuris.eklablog.com

(à remettre au producteur avec règlements)

AMAP de : PAIMBOEUF

Nom-Prénom : _____ Tél : _____

Adresse : _____ Mail : _____

Période de : AVRIL 2015 à OCTOBRE 2015

Nombre de distributions : 21

Types de pains	Quantité par semaine	PRIX UNITAIRE	Nombre de distributions	Sous-Total
T-80 Campagne 1 Kg		X 4,80 €	X 21	=
T-80 Campagne 500g		X 2,90 €	X 21	=
*T-80 Graine Semaine 500g		X 3,10 €	X 21	=
**T-80 Trois Graines 500g		X 3,30 €	X 21	=
Brioche à L'ancienne 450g		X 4,50 €	X 21	=
Je souhaite constituer un PORTE MONNAIE « pains, brioches etc.. » pour un montant de :				+
SOUS-TOTAL avant ajustement				=
(+ ou -) Ajustement saison précédente				+/-
Dédution remboursement Participation Four (1/3 ou 1/4 de la somme initiale)				OCTOBRE-2015

Fait le : _____ Signature : _____

TOTAL A REGLER POUR LA SAISON = _____

PS :Règlements en plusieurs chèques possible * (sésame/lin/tournesol/pavot/courge) ** (sésame + lin + tournesol)

MONTANT DES CHEQUES = _____